

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

CONDITIONS D'EXPOSITION :

- Etre adhérent à l'association : cotisation annuelle : 18 €
- Le projet de l'Artiste sera soumis au comité d'exposition qui émettra un avis
 - Pour cela, il devra nous faire parvenir :
 - Un curriculum vitae (biographie) de sa carrière artistique
 - Un dossier de presse relatif à ses diverses expositions (facultatif)
 - Trois photographies des créations les plus récentes, et/ou les œuvres prévues pour l'exposition.
 - Des cartes de visite
- Lors de son admission, l'artiste devra remplir et signer la convention d'exposition

DEPOT, ACCROCHAGE DES ŒUVRES ET RETRAIT.

- Le dépôt des œuvres se fait pendant les horaires d'ouverture de la galerie, le MARDI APRÈS-MIDI.
 - Une fiche détaillée des œuvres déposées : titre, technique, dimensions, et prix, sera établie par l'artiste, et signée entre les deux parties.
- Les œuvres devront être équipées d'un système d'accrochage fiable.
 - Toute œuvre sans système d'accrochage sera refusée.
 - La scénographie, et l'accrochage des œuvres, se feront en concertation avec l'Artiste et la responsable de la galerie.
- Le retrait des œuvres se fait pendant les horaires d'ouverture de la galerie, le MARDI MATIN.
 - Une pénalité de 3 €/jour de retard sera appliquée.

DESISTEMENT / ANNULATION DE L'EXPOSITION :

- En cas de résiliation de la part de l'Artiste dans les 15 jours précédant le dépôt des œuvres, les frais d'exposition ne seront pas remboursés.
- En cas d'annulation par les Ateliers Agora, les frais d'exposition seront remboursés.
 - Seule l'adhésion restera effective et ne sera donc pas remboursée.

ASSURANCE :

- La galerie possède une assurance responsabilité civile
- L'artiste doit fournir une assurance pour la valeur des œuvres, à défaut signer une décharge.

SERVICES ASSURÉS PAR LA GALERIE:

- Permanence/Accueil :
 - L'association assure l'accueil du public du mardi au samedi, de 10h à 19h, ainsi que le dimanche matin de 10h à 12h.
 - Aucune permanence n'est donc requise de la part de l'Artiste, mais la galerie souhaite néanmoins sa présence au moins une fois/semaine, durant le temps de son exposition.

Le lieu des Ateliers Agora regroupe une librairie, ainsi qu'un salon de thé et divers ateliers, favorisant ainsi une plus grande visibilité des œuvres exposées.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

- Communication et Vernissage
 - Création et édition des invitations et des affiches de l'évènement.
 - Affichage de proximité
 - Mailing auprès des adhérents et des contacts de l'association
 - Information auprès de la presse locale.
 - Communication internet, et réseaux sociaux.
 - Fiche de présentation de l'Artiste, et de la liste des œuvres à disposition du public.
 - Étiquetage des œuvres.
 - Le vernissage est prévu et assuré par la Galerie*. La présence de l'Artiste est indispensable.

** durant la crise sanitaire les vernissages seront sans collation*

FRAIS D'EXPOSITION :

En dehors de l'adhésion, les prix sont calculés en fonction des charges fixes de la galerie.

EXPOSITION COLLECTIVE : 18€ d'adhésion + 20€ le mètre linéaire par artiste exposant
6 exposants maximum

EXPOSITION PERSONNELLE : 18€ d'adhésion + 720€ pour toute la surface de la galerie (36 mètres linéaires)

Possibilité dans ce tarif de partager l'espace avec un à deux sculpteurs

Tout artiste exposant fera un don de 15% sur toute vente ou commande faite lors de l'exposition (pour soutenir la démarche de promotion des jeunes artistes, artistes amateurs et ainsi pérenniser l'action des Ateliers Agora).

A Le

Signature de l'Artiste
Lu et approuvé